

# **COMMUNE DE RIGNEY**

Département du Doubs

**Séance de Conseil Municipal du 25 mai 2020**

**A 20h00**

## **PREAMBULE :**

Monsieur Claude ROSSÉ nous fait part des remerciements de la famille DEMILLIERE à l'occasion du décès de Jean, ancien Maire de Rigney de 1996 à 2008 et décédé pendant le confinement. Une gerbe a été déposée par la commune en sa mémoire.

Ensuite, Monsieur Pierre DAOUDAL remercie Monsieur Claude ROSSÉ et regrette de ne pouvoir travailler avec lui pour ces 6 années à venir.

## **INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET ELECTION D'UN MAIRE ET DE DEUX ADJOINTS**

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq mai, à vingt heures , les membres du conseil municipal de la commune de Rigney proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle de convivialité de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 19 mai 2020, conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants :

1. Pascal BOINOT,
2. Claude CARTERON,
3. Nathalie CONCET,
4. Anne CONFAIS,
5. Pierre DAOUDAL,
6. Frédéric HELAINE,
7. Pascal HERMANN,
8. Edith MEUTELET,
9. Claudine ROYER,
10. Lionel TOURNIER,
11. Mathieu VIENNET

La séance a été ouverte sous la présidence de M. ROSSÉ Claude, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Monsieur Mathieu VIENNET a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (articles L. 2121-15 du CGCT).

## **Election du Maire.**

Madame Claudine ROYER, la plus âgée des membres du conseil, a pris ensuite la présidence (article L. 2122-8 du CGCT). Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 11 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Monsieur Frédéric HELAINE et Monsieur Pascal HERMANN.

Tous les conseillers ont pris part au vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

**Premier et unique tour de scrutin.**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
-----	
Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
-----	
Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau (article L. 66 du Code électoral)	1
-----	
Nombre de suffrages exprimés	10
-----	
Majorité absolue	6
-----	

Nom et prénom des candidats <i>(dans l'ordre alphabétique)</i>	Nombre de suffrages obtenus
CONCET Nathalie	10 - dix
-----	

Madame Nathalie CONCET a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

Madame Nathalie CONCET remercie Monsieur Claude ROSSÉ pour ce mandat passé avec lui. Monsieur Claude ROSSÉ reste présent pendant la durée de l'installation du nouveau conseil.

**Election du premier adjoint.**

Sous la présidence de Madame Nathalie CONCET, élue maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (article L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

### Nombre d'Adjoints :

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 1 adjoint. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 2 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
-----	
Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
-----	
Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau (article L. 66 du Code électoral)	1
-----	
Nombre de suffrages exprimés	10
-----	
Majorité absolue	6
-----	

Nom et prénom de chaque candidat <i>(dans l'ordre alphabétique)</i>	Nombre de suffrages obtenus
-----	
CONFAIS Anne	10 - dix
-----	

Madame Anne CONFAIS a été proclamée 1<sup>er</sup> Adjoint et immédiatement installée.

### **Election du deuxième Adjoint.**

#### Résultats du premier et unique tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
-----	
Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
-----	
Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau (article L. 66 du Code électoral)	1
-----	
Nombre de suffrages exprimés	10
-----	
Majorité absolue	6
-----	

Nom et prénom de chaque candidat <i>(dans l'ordre alphabétique)</i>	Nombre de suffrages obtenus
--	-----------------------------

---

Pascal HERMANN	10 - dix
----------------	----------

---

Monsieur Pascal HERMANN a été proclamé 2<sup>ème</sup> Adjoint et immédiatement installé.

**Désignation des conseillers communautaires :**

Sont désignées conformément à l'ordre du tableau :

Mme CONCET Nathalie, titulaire  
Mme CONFAIS Anne, suppléante

Madame le Maire procède à la lecture de la charte de l'élu et la remet à chacun des conseillers.

La séance est levée à 21 h 00.